

En 1900, le voilà rendu à 365 millions.

—Mais, c'est un raz de marée !

—Je le pense bien, un million par jour, il y a de quoi battre une falaise.

—Patience ! nous ne sommes pas au bout.

Prenez la plume, faites des chiffres, ajoutez à l'addition, pour constructions scolaires, 1 milliard 400 millions, majorez exactement le budget de l'enseignement depuis 1881 à 1909 ; vous atteignez le total de 7 milliards.

Voilà le montant précis de l'indemnité de guerre, payée par la France, dans la lutte contre les Religieux et les Religieuses : elle est notablement plus forte que celle qui fut versée lors de la guerre Franco-Allemande.

Et l'Evêque ajoute : j'ai affirmé ces choses en chaire, à Orléans. La "Lanterne" m'a injurié, elle n'a pas pu contester mes chiffres.

Or, continue Monseigneur Touchet, 7 milliards, placés à 3% donnent 210 millions de revenu. On cherche le moyen de constituer des retraites ouvrières ; Cherchez là, vous le trouverez, je le crois.

Nos Frères, nos Sœurs, disparus et chassés, coûtaient par tête au pays : (pardon de l'expression, elle est devenue actuelle) Instituteurs : 800 francs, Institutrices, 400 francs.

Les pauvres Filles valaient tout simplement 12 francs 50 centimes de moins qu'un vicaire de campagne, où la population n'atteignait pas 5000 âmes.

Eh bien, informez-vous, demandez le salaire des directeurs d'école, des instituteurs adjoints, des institutrices en France, à l'heure présente ; Totalisez.

Vous arriverez, en affaires, à la conclusion de l'Evêque d'Orléans :

"C'est payer par trop cher le peu noble plaisir de rencontrer les Chers Frères, avec leurs gros souliers, leurs chapeaux démodés, et les Sœurs avec leurs cornettes, qui, du moins, n'empêchaient pas la vue. Les Unes et les Autres, pourtant, savaient élever et instruire les enfants sans grever le Pays !

FR. L. A. RONDOT, O. P.